



RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Le Programme de ville équitable reconnaît les municipalités démontrant un fort engagement envers le commerce équitable de la part des acteurs de sa communauté, incluant les autorités municipales locales (comme le conseil de ville), les entreprises, les groupes communautaires et les citoyens. Le Programme est conçu de manière à bénéficier de la puissance des villes où la justice social et la durabilité sont les enjeux qui gagnent en importance.

EXIGENCE #1: COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE

Un comité directeur de la ville équitable doit être formé afin d'assurer un engagement continu à la désignation de ville équitable. Le comité doit s'assurer:

- D'établir et de maintenir une équipe équilibrée de membres bénévoles, de représentants des organisations affiliées et du personnel ou des membres du conseil municipal;
- De se rencontrer un minimum de deux fois par année afin de discuter des buts annuels et d'évaluer les progrès;
- De soumettre un rapport annuel au RCCÉ ou l'AQCÉ avant le 1^{er} juillet qui comprend un formulaire de renouvellement complété, des cibles pour l'année à venir ainsi qu'une évaluation des progrès de l'année précédente.

EXIGENCE #2: DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Une municipalité doit démontrer la disponibilité de produits certifiés Fairtrade proportionnellement à la taille de sa population. (Voir le Guide d'action pour une Ville équitable pour les détails sur le nombre d'endroits exigé.) Chaque endroit doit offrir un minimum de 2 produits certifiés Fairtrade (provenant de catégories de produits différentes) afin d'être comptabilisé pour la désignation.

EXIGENCE #3: SENSIBILISATION DU PUBLIC ET ÉDUCATION

- Il doit y avoir comptabilisation de l'engagement des médias tout au long de la campagne, incluant la liste des médias, les communiqués de presse et la trace de toute couverture;
- Des événements publics doivent être organisés pour sensibiliser la population au commerce équitable et au Programme de ville équitable;
- L'information sur le commerce équitable et sur tout développement ayant lieu dans la communauté doit être mise en ligne pour la communauté.

EXIGENCE #4: SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ

Un nombre de groupes communautaires, de milieux de travail ou d'école doit soutenir le commerce équitable et la campagne pour une ville équitable dans leurs opérations ou à travers leurs autres activités de sensibilisation. Les nombres minimaux de partenaires de la communauté requis pour la désignation sont les suivants :

| Population | Nombres de partenaires requis |
|-----------------|---|
| < 10,000 | 7 |
| 10,000 – 99,999 | 10 |
| >100,000 | 15 (+1 par tranche de 25 000 citoyens additionnels) |

EXIGENCE #5: SOUTIEN POLITIQUE

L'autorité municipale locale doit voter une résolution soutenant le commerce équitable et la campagne pour une Ville équitable. La résolution doit inclure des engagements à:

- Amender sa politique d'achat afin de demander que soit certifié Fairtrade tout le café, tout le thé et le sucre servis par les services alimentaires gérés par l'administration municipale;
- Identifier ses objectifs futurs afin de s'approvisionner en produits certifiés Fairtrade;
- Désigner un membre du conseil ou du personnel municipaux afin qu'il ou elle participe au comité directeur de la Ville équitable afin d'assurer l'engagement continu de la municipalité à son statut de Ville équitable (voir « Comité directeur de la Ville équitable » pour les détails);
- Publier de l'information sur la campagne et la désignation sur le site web de la municipalité.

